



Ivry, le 03 juillet 2023

Objet : versement de la prime pouvoir d'achat

Monsieur le Maire,

Le lundi 12 juin 2023, le ministre de la Transformation et de la fonction publique, Stanislas Guerini, a annoncé de nouvelles mesures salariales pour les agents publics.

Ces mesures se traduisent d'une part, par l'augmentation du point d'indice de 1,5%, et d'autre part, par l'octroi d'une prime dite "de pouvoir d'achat" (allant de 300 à 800 euros selon le niveau salarial de l'agent) versée sous conditions.

Si les bénéficiaires de ce futur versement sont les fonctionnaires gagnant moins de 3250 euros brut par mois et que les agents publics hospitaliers et d'état sont directement concernés, les agents publics territoriaux risqueraient d'en être privés.

En effet, selon le document du ministère, les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas directement bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat mais « un outil de politique salariale pour les collectivités » sera créé pour celles « qui souhaiteraient la verser à leurs agents».

A ce titre, nous convenons qu'il est scandaleux de laisser à nouveau à la libre discrétion des collectivités territoriales la prise de décisions aux lourdes conséquences (comme cela a déjà été le cas avec la "Prime COVID"). Nous ne nous réjouissons pas non plus d'une augmentation du point d'indice largement insuffisant par rapport à nos revendications, "compensée" selon le gouvernement par l'octroi d'une nouvelle prime qui ne comptera pas pour les retraites et qui n'augmentera pas le pouvoir d'achat de façon pérenne.

Malgré tout, le contexte économique actuel ne nous laisse pas le choix et face à une inflation grandissante (5,1 % aujourd'hui) et des fins de mois de plus en plus difficiles, **nous nous devons de vous demander le versement de cette prime "pouvoir d'achat" aux agents territoriaux d'Ivry sur seine concernés.**

Nous continuerons bien évidemment d'exiger l'augmentation significative du point d'indice, l'amélioration des carrières basées sur la reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté, et l'égalité professionnelle femme/hommes.

En plus d'une question financière, il s'agit là aussi de sauvegarder l'égalité de traitement des agents entre les diverses fonctions publiques.

Veuillez recevoir monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**Les co-secrétaires généraux du syndicat général CGT des territoriaux d'Ivry,
CAROL Florian – RONDEAU Loïc**